

Madame, Monsieur,

Complémentairement à la circulaire 5431 envoyée le 5 octobre 2015, je vous invite à prendre connaissance des informations suivantes de la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3) du Service Public de Wallonie (SPW) concernant les programmes européens « Lait à l'école » et « Fruits et légumes à l'école ».

L'objectif de ces deux programmes est d'encourager la consommation, d'une part, de produits laitiers et, d'autre part, de fruits et légumes par les jeunes, en vue d'une alimentation saine et équilibrée.

Ces programmes sont tous deux cofinancés par l'Europe et la Wallonie afin de permettre aux écoles de distribuer gratuitement ou à prix réduit ces produits aux élèves de l'enseignement fondamental, ordinaire ou spécialisé. Le Programme « Lait à l'école » est en outre ouvert aux crèches et aux écoles du secondaire.

Chaque établissement peut choisir de mettre en œuvre l'un ou l'autre programme, ou les deux et ce, dans l'ensemble ou une partie de ses classes.

Les produits doivent être distribués régulièrement aux élèves (une fois par semaine au minimum) et être consommés dans l'enceinte de l'école, en dehors du repas de midi, et de préférence lors de la collation du matin.

Pour le Programme « Fruits et légumes à l'école », une aide de 10,50 €/an/élève est prévue. Ce montant est financé par l'Europe et la Wallonie et permet une distribution gratuite au bénéfice des élèves.

Pour le Programme « Lait à l'école », une aide est fixée selon la catégorie de produit (lait, yaourt, fromages, etc.) et plafonnée à 10,50€/an/élève. Conjointement à cette aide, un montant maximal pouvant être demandé aux parents est fixé.

À noter que, pour le Programme « Lait à l'école » l'aide à l'achat de produits est majorée pour les aliments labellisés « bio ».

Enfin, les écoles qui souhaitent s'impliquer dans ce programme sont invitées à mettre en œuvre des mesures d'accompagnement pédagogique qui permettront de sensibiliser les élèves à la diversité des produits alimentaires, à leur valeur nutritive, à l'intérêt d'un circuit le plus court possible et d'un mode de production durable. Pour ce faire, l'APAQ-W peut mettre gratuitement à disposition des écoles du matériel pédagogique (brochures).

Concrètement, l'inscription de l'école constitue la première étape indispensable à la participation à l'un ou à chacun de ces programmes. Cette inscription se fait au moyen du formulaire spécifique (FAE 1 pour « Fruits et Légumes à l'école » et LAE 1 pour « Lait à l'école »), dûment complété et envoyé par voie postale auprès de l'administration compétente (DGO3), à Namur.

Après réception de la notification de l'administration (DGO3) de l'acceptation de son inscription, l'école peut commencer ses achats chez le fournisseur de son choix (producteur local, supermarché, épicerie, grossiste...).

Chaque école peut choisir son ou ses fournisseurs et il n'y a aucune obligation de toujours faire appel au même fournisseur.

Pour chaque programme, il existe une liste de produits éligibles que l'école doit respecter.

À ce sujet, la Wallonie propose une liste indicative de fournisseurs et a mis en place un outil web permettant de trouver facilement un producteur wallon. Il s'agit du site internet www.leclliclocal.be. Celui-ci dispose également d'une interface simple et sécurisée permettant la passation de marchés publics en produits locaux, dont notamment des produits éligibles dans le cadre de ces programmes.

Pour obtenir l'aide, une demande de paiement mensuelle (lait – LAE 2) ou trimestrielle (fruits et légumes – FAE 2) doit être introduite avec les factures correspondantes auprès de la DGO3 à Namur afin qu'elle puisse procéder au paiement.

Pour en savoir plus, les pages web <http://agriculture.wallonie.be/laitecole> et <http://agriculture.wallonie.be/fruitecole> contiennent toutes les informations et les formulaires nécessaires.

En cas de questions supplémentaires, n'hésitez pas à envoyer un courriel à l'une des deux adresses mails spécifiques : Fruitecole.dgarne@spw.wallonie.be ou Laitecole.dgarne@spw.wallonie.be.

René COLLIN

Ministre de l'Agriculture

Joëlle MILQUET

Ministre de l'Education